

Décision n°2024-

Vanves, le 12 septembre 2024

DÉCISION

Décision d'intérim de Monsieur Rémi BONASSO en tant que directeur général du Crous de Nantes par intérim

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 fixant le nombre et le classement des emplois de directeur général et d'agent comptable de centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2017 pris pour l'application à certains emplois relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avenant au contrat à durée indéterminée n°2021/5302 du 6 décembre 2024 nommant M. Rémi Bonasso en qualité de directeur adjoint du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Nantes à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Vu l'arrêté du n°MEN000072063541 du 16 juillet 2024 portant fin de fonction de M. Hervé Amiard dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 16 septembre 2024 ;

Considérant que la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes implique la nomination d'un directeur général par intérim ;

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Rémi Bonasso, directeur adjoint du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes, à compter du 16 septembre 2024.

Attestation de notification :

Je soussigné..... Reconnais avoir reçu un duplicata de la présente décision.

Date et signature de l'agent

Bénédicte DURAND

